Il promenait son matelas en scooter sur les routes de l'Hérault

15/02/2020 à 22h44



C'est une pratique régulière en Afrique Subsaharienne, mais en France ce type de scène est par contre beaucoup plus rare et formellement interdit.

Ce jeudi matin, les gendarmes de l'Hérault ont croisé sur les routes un homme transportant un matelas. L'homme se déplaçait à scooter. Les gendarmes assurent, sur leur page Facebook, être intervenus. Ils précisent également que l'homme mettait « la vie des autres conducteurs en danger ».

(…) Courrier Picard